

Étude de cas : Créer des possibilités d'emploi pour les personnes ayant un TSA

N° 23, Août 2012

Par Penny Gill

Mon fils ne fait pas partie des « vedettes » chez les adultes autistes. Ses compétences en informatique sont acceptables sans être extraordinaires. Il ne possède aucune aptitude particulière pour les sciences. Ses compétences en mathématiques sont suffisantes pour répondre aux exigences du quotidien, mais pas à celles d'un projet technique ou commercial. Malgré tout, il est heureux d'occuper plusieurs emplois, parfois bénévoles, parfois rémunérés, qui l'aident à structurer sa vie au fil des semaines. Grâce à ces occupations, il est un adulte reconnu pour sa contribution à la collectivité et accepté comme membre de celle-ci.

Comment y est-il parvenu? Certaines pièces du puzzle se sont mises en place par chance et d'autres à l'aide d'activités planifiées. Son histoire est susceptible de donner des idées pratiques ou des pistes d'adaptation aux lecteurs qui souhaitent offrir une vie satisfaisante aux adolescents et adultes ayant un TSA.

Je préfère faire mes courses dans de petites boutiques. Cette affirmation peut sembler hors sujet, mais j'ignorais que cette préférence allait un jour aider mon fils à trouver un emploi. C'est pourtant ce qui s'est produit. J'achète tous mes livres dans certaines librairies indépendantes. Lorsque je me suis rendu compte que l'intérêt de mon fils à conserver ses propres livres en bon ordre pourrait se traduire en emploi dans une librairie, il était beaucoup plus facile d'en discuter avec le propriétaire d'une petite librairie, où j'étais connue comme une « habituée » de longue date, qu'avec un gérant inconnu dans une succursale d'une chaîne importante.

Mon fils travaille actuellement dans le rayon des livres d'occasion de cette librairie et se charge de maintenir l'inventaire en ordre alphabétique par

nom d'auteur dans chaque section. Les librairies d'occasion sont un lieu de travail par excellence pour les personnes ayant un TSA qui aiment l'ordre. Non seulement elles ont souvent besoin d'organiser leurs collections, mais elles sont aussi généralement des endroits paisibles et peu achalandés. De ce fait, elles incarnent des lieux conviviaux pour les personnes ayant un TSA.

Mon fils a débuté à titre d'employé bénévole, mais est finalement devenu un employé rémunéré à temps partiel. Certains considèrent le bénévolat dans une entreprise commerciale comme de l'exploitation. Je ne partage pas cet avis. De nombreux employeurs potentiels se montrent réticents à engager une personne ayant un TSA sans d'abord les prendre à l'essai. Les employeurs perçoivent le congédiement comme un véritable cauchemar et la plupart d'entre eux auront des incertitudes légitimes quant à savoir si l'embauche d'une personne ayant un TSA se terminera par un licenciement. Compte tenu du portrait des personnes ayant un TSA couramment véhiculé par les médias, cette situation n'est guère surprenante.

Le fait de reconnaître cette réalité et de l'intégrer dans la façon dont vous approchez un employeur vous permettra d'atteindre des résultats optimaux. Ma méthode habituelle consiste à suggérer à l'employeur de prendre mon fils à l'essai. Je leur précise explicitement que, dans l'hypothèse où cet arrangement se révèle infructueux, nous ne leur en tiendrons pas rigueur et nous n'insisterons pas pour faire perdurer une situation insatisfaisante. Cette promesse est généralement suffisante pour convaincre les employeurs de faire un essai.

Si tout se passe bien, certains employeurs enclencheront le processus d'embauche, comme

ce fut le cas pour mon fils à la librairie de livres usagés. Si l'occasion ne se présente pas, vous pouvez suggérer à l'employeur d'envisager une transition vers un emploi rémunéré. Certains accepteront, d'autres non. En cas de refus, vous devez tenir compte de la situation personnelle, tant de l'employeur que de la personne ayant un TSA, pour décider de l'opportunité de maintenir cette dernière dans son emploi à titre bénévole. Le fait d'abandonner cette activité créera-t-il un vide au quotidien? Est-ce préférable au bénévolat? Si cette personne garde son emploi, peut-elle miser sur cette expérience pour se trouver un autre emploi? La portée des facteurs à prendre en compte variera en fonction de la situation personnelle de chacun.

Mon fils a débuté comme vérificateur de rayons bénévole à la bibliothèque publique locale dans le cadre du programme d'éducation coopérative de son école secondaire. Le programme d'éducation coopérative a atteint des sommets grâce à mes suggestions de possibilités d'emploi dans des lieux particuliers. Le personnel de l'école a, par la suite, effectué des démarches auprès des employeurs proposés pour mettre le processus en branle pour mon fils.

Classer correctement les livres replacés incorrectement dans les rayons (que ce soit par les utilisateurs ou les employés de la bibliothèque) peut se révéler une tâche fastidieuse, mais mon fils appréciait la minutie et le caractère prévisible associés à cette tâche. Vérifier chaque livre un à un, rayon par rayon, allée par allée, constituerait un cauchemar de monotonie pour plusieurs, mais pas pour lui. Grâce à son travail, les bibliothécaires et les assistants de bibliothèque avaient plus de temps pour s'acquitter d'autres tâches, notamment répondre aux questions des utilisateurs, leur enseigner le fonctionnement des terminaux d'ordinateur ou d'emprunt automatisé - des tâches qui requièrent des habiletés d'interaction sociale que mon fils ne maîtrise pas.

Après un certain temps, j'ai tenu à remercier la bibliothécaire de lui avoir offert cette occasion et à lui mentionner à quel point il appréciait son travail. Il a conservé cet emploi coopératif jusqu'à la fin de ses études secondaires. À ce moment, j'ai rencontré la bibliothécaire de nouveau pour lui demander s'il pouvait garder cet emploi à titre bénévole. J'ai été ravie d'obtenir une

réponse favorable. À ce jour, il se rend deux fois par semaine à la bibliothèque pour vérifier les rayons, plus seulement ceux des romans, mais aussi ceux des collections en gros caractères et des DVD.

Je n'ai jamais exigé que cet emploi soit rémunéré. Je suis pleinement au courant des coupures importantes qu'a connu le budget de la bibliothèque au fil des ans. Celles-ci ont eu pour effet de réduire le nombre de postes, pas de l'augmenter. En outre, non seulement il aime son travail, mais celui-ci meuble ses journées, donne la chance au public d'apprendre à le connaître et a pavé la voie à l'obtention d'un tout nouvel emploi rémunéré.

Dès la fin de ses études secondaires, mon fils est devenu bénévole dans la bibliothèque d'un cabinet d'avocats. Cette possibilité d'emploi provenait d'un ambassadeur de bonne volonté comme c'est souvent le cas pour les personnes ayant un TSA. Cet ambassadeur de bonne volonté ne travaillait pas dans ce cabinet, mais y connaissait des avocats à qui il a proposé d'embaucher mon fils. L'expérience de bénévole à la bibliothèque publique qui figurait dans son C.V. lui a ouvert cette porte. Il avait définitivement du travail à faire dans la bibliothèque. Ce poste était différent de celui qu'il occupait à la bibliothèque publique, mais cette expérience lui a donné toute la crédibilité voulue pour obtenir le poste.

Ses tâches à la bibliothèque de droit consistent à mettre à jour les ouvrages d'usage courant. Les ouvrages d'usage courant sont des cartables à anneaux à couverture rigide qui contiennent les plus récentes mises à jour sur diverses questions juridiques. Les éditeurs d'ouvrages juridiques publient régulièrement des paquets de feuilles imprimées à insérer dans ces ouvrages afin de les maintenir à jour. Les directives sur les pages désuètes à retirer et les nouvelles feuilles à insérer sont faciles à suivre.

Je décris ces tâches en détails tout simplement parce que qu'elles cadrent tout à fait avec les compétences de nombreuses personnes ayant un TSA. Tout cabinet d'avocats de moyenne ou grande taille possède sa propre bibliothèque de droit et chacune compte des ouvrages d'usage courant qui nécessitent des mises à jour.

Lorsque le libraire a commencé à rémunérer mon fils pour son travail, j'ai décidé de demander, avec succès, au

cabinet d'avocats de faire de même. Il s'agit d'un excellent travail, un travail qui doit être fait et qui est fréquemment négligé au sein des cabinets, car les employés sont toujours très occupés. Il s'agit aussi d'un travail que d'autres personnes ayant un TSA pourraient apprécier.

Mon fils a aussi occupé un autre emploi à l'épicerie locale, dans le cadre du programme d'éducation coopérative de son école secondaire. Son premier mandat consistait à remettre les chariots et paniers d'épicerie à leur place et à déposer les articles dans les voitures des clients. Une amie qui ignorait que mon fils occupait cet emploi a déjà déclaré qu'elle ne laisserait jamais son fils (qui a un TSA et possède exactement les mêmes compétences que mon fils) récupérer des paniers d'épicerie. Néanmoins, cet emploi constituait un bon point de départ en vue de s'acquitter d'autres tâches à l'épicerie. Les employés ont appris à le connaître, puis on lui a donné l'occasion d'approvisionner les rayons, d'y retirer les aliments périmés, de faire du merchandising (disposer les articles à l'avant de l'étagère), d'actionner le broyeur à carton du programme de recyclage, d'approvisionner suffisamment le rayon des fruits et légumes, de replacer les articles que les clients avaient laissés derrière eux ou placés au mauvais endroit, d'aller vérifier des prix à la demande du caissier et ainsi de suite. Il existe un éventail de tâches auxquelles peuvent exceller les personnes ayant un TSA dans une épicerie. Pour mon fils, le point de départ a été de récupérer les paniers pour les remettre à leur place, une tâche qu'il accomplit encore aujourd'hui.

Le fils de mon amie a occupé peu d'emplois au cours de sa vie, même s'il possède clairement un ensemble de compétences appropriées pour de nombreux postes. Il y a sans doute une leçon à tirer de cette situation : il vaut mieux réfléchir avant de lever le nez sur certains emplois, car ils pourraient convenir parfaitement à la personne que vous aidez et engendrer d'autres possibilités d'emploi.

Le tout premier emploi de mon fils était camelot pour le journal de la collectivité. Il s'agissait d'un début important. C'est lorsqu'elle a appris que mon fils avait passé une entrevue pour obtenir cet emploi que l'école secondaire a décidé de le faire participer au programme d'éducation coopérative. Son travail de camelot lui a permis de se faire connaître davantage dans la collectivité. Il a laissé cet emploi peu après la fin de ses études secondaires.

Cet employeur l'a rappelé huit ans plus tard pour lui demander s'il aimerait recommencer à travailler comme camelot. Lorsque je lui ai posé la question, il a répondu par l'affirmative sans la moindre hésitation.

Lors de sa première journée de travail, une cliente de longue date s'est ruée à l'extérieur pour le saluer : « J'ai bien cru que c'était toi, je t'ai aperçu de ma fenêtre », s'est-elle exclamée avec un sourire. « Je suis si contente de te revoir! Je t'ai toujours trouvé merveilleux! ». Même si son salaire de camelot est plutôt dérisoire, il semble que les gratifications associées à cet emploi transcendent la question de la compensation financière.

Voici un résumé de certaines stratégies auxquelles nous avons eu recours pour favoriser une vie professionnelle active et participative chez mon fils :

- Toute expérience de travail, aussi modeste soit-elle, est utile pour améliorer un C.V. et peut mener à des possibilités d'emploi élargies;
- Le bénévolat favorise une structure au quotidien, permet aux autres d'apprendre à connaître la personne ayant un TSA et peut éventuellement se traduire en emploi rémunéré, dans ce poste ou dans un autre;
- Les ambassadeurs de bonne volonté qui connaissent les membres d'une organisation peuvent tenter de trouver des possibilités d'emploi pour les personnes autistes;
- Le client régulier d'une entreprise ou d'une organisation peut jouer le rôle d'ambassadeur de bonne volonté à ce chapitre;
- Un employeur potentiel qui se montre réticent à embaucher un employé autiste pourrait être enclin à lui offrir un poste si vous reconnaissez ou atténuez ses craintes;
- Un ensemble de postes à temps partiel et bénévoles peut offrir un encadrement hebdomadaire aussi efficace qu'un emploi à temps plein;
- Repérez les tâches pouvant convenir à des personnes autistes dans tous les lieux que vous visitez, que ce soit la salle de quilles, le club de golf, le cinéma, le musée, le garage, le jardin zoologique, la boulangerie,

le centre de conditionnement physique, le fleuriste ou la pharmacie;

- Contribuez à l'amélioration des programmes d'éducation coopérative en suggérant des lieux de travail particuliers et des emplois qui conviennent aux personnes ayant un TSA;
- Lorsqu'une personne ayant un TSA débute un emploi, son tuteur (parent, gardien, directeur d'un centre de logement avec services de soutien) devrait se rendre sur le lieu de travail pour remercier l'employeur de lui avoir offert ce poste et pour s'informer de son degré de satisfaction à l'égard du travail accompli à ce jour et aussi du degré de satisfaction du nouvel employé.

AVERTISSEMENT : *Ce document reflète les opinions de l'auteur. L'intention d'Autisme Ontario est d'informer et d'éduquer. Toute situation est unique et nous espérons que cette information sera utile; elle doit cependant être utilisée en tenant compte de considérations plus générales relatives à chaque personne. Pour obtenir l'autorisation d'utiliser les documents publiés sur le site Base de connaissances à d'autres fins que pour votre usage personnel, veuillez communiquer avec Autisme Ontario par courriel à l'adresse info@autismontario.com ou par téléphone au 416 246 9592. © 2012 Autism Ontario 416.246.9592 www.autismontario.com*